La Révolte du Roure – 1670

Etude critique des sources narratives par Jean Mouton-Brady 6 décembre 1943.

Revue du Vivarais – Tome XLIX, Octobre- Décembre 1943.

LA RÉVOLTE DE ROURE 1670

ETUDE CRITIQUE DES SOURCES NARRATIVES

Le souvenir de la révolte qui dans l'été 1670 mit à feu et à sang le bas Vivarais n'a pas tout à fait disparu de la mémoire des contemporains : on trouve encore dans la région qui s'étend au sud du Coiron des paysans qui se rappellent les traditions plus ou moins légendaires transmises de père en fils parmi les descendants des farouches « mutins ». Cependant, pour intéressants que soient leurs renseignements, ils ne peuvent contenter l'historien pour qui seuls les documents inscrits dans la pierre ou sur le papier ont force probante.

Or, il faut le reconnaître, ces documents jusqu'à présent étaient rares et mal connus. — Ce fut le mérite du baron de Vissac de les mettre à la portée du grand public en 1895 dans sa chronique, vivaroise intitulée « Anthoine du Roure et la révolte de 1670 », sans d'ailleurs toujours s'entourer des précautions indispensables (1). Tel quel, l'ouvrage avait du moins l'immense avantage d'exister et de tirer de l'oubli des évènements à peu près, ignorés. Le grand historien Lavisse lui-même, séduit par ses apparences scientifiques, ne dédaigna pas de l'utiliser pour rédiger le tome VII de son histoire de France.

Pour toute référence, Vissac déclarait simplement s'être servi du manuscrit publié par La Boissière en 1811 sous ce titre : « Fidèle relation de ce qui s'est passé en la ville d'Aubenas pendant les derniers mouvements du pays-bas du Vivarais. Ou récit de la révolte de Roure ».

A quelque temps de là, dans un article de la Revue du Vivarais (2), l'infatigable Mazon signalait l'existence de deux autres versions du même récit, l'une contenue dans les papiers

---

(1) Raoul de Vissac. « Anthoine du Roure et la révolte de 1670 ». Librairie historique des provinces. Paris, 1895.

(2) *Revue du Vivarais*, t. X (1902), p. 246 à 253.

de monsieur Deydier, l'autre déposée à la bibliothèque Nationale dans la collection du Languedoc. Mais d'où venait cette relation ? quel en était l'auteur ? quelle valeur fallait-il lui attribuer ? autant de questions que Mazon, comme Vissac, laissait sans réponse.

L'étude des documents nouveaux révélés à cette époque et dont une copie se trouve aux archives départementales de l'Ardèche va nous permettre de fournir quelques précisions a ce sujet.

Avant d'analyser ces deux pièces, extrayons du livre de la Boissière les renseignements susceptibles de nous intéresser.

Le savant éditeur des « Commentaires du soldat du Vivarais » déclare dans sa préface qu'il utilise les manuscrits conservés dans la bibiothèque de monsieur de Bachi d'Aubais puis il ajoute :

« Il se transmettait encore de bibliothèque en bibliothèque un manuscrit que les continuateurs du père Lelong ont inscrit au catalogue des historiens de la France au numéro 37.913... nous l'appelons communément Relation de la révolte de Roure ».

Et de fait, on peut lire dans ce répertoire au tome III, page 537 : « la fidèle relation de ce qui s'est passé en la ville d'Aubenas pendant les derniers mouvements du pays du Bas-Vivarais (in-quarto)... est conservée dans la bibliothèque du marquis d'Aubais au numéro 105 ». Le répertoire datant du XVIII[e] siècle, notre première conclusion sera donc qu'un exemplaire de la relation se trouvait déjà entre les mains du collectionneur Languedocien à cette époque. Mais était-ce l'original ? nous verrons bientôt que non.

Le deuxième manuscrit, copié par Mazon (1) dans les papiers de monsieur Deydier, est assez différent du précédent ; quoiqu'identique quant au fond, il présente de nombreuses variantes de forme ou de détails. Alors que La Boissière donne un simple exposé des faits utiles à l'histoire, Deydier insiste surtout sur les personnages du drame, donne beaucoup de noms, de titres, de généalogies, en particulier celle du chef des rebelles, Antoine du Roure, pour qui l'auteur semble avoir une grande admiration.

En bref cette copie, faite très probablement dans la région

(1) Actuellement détenu par M[r] Combier de Vals. Une copie se trouve aux Arch. Départem. Fonds Mazon, chronologie d'Aubenas n° 4, p. 369 à 422.

d'Aubenas sur un document beaucoup plus ancien, témoigne déjà d'un effort d'élaboration, d'une mise en œuvre assez tardive, due sans doute aux recherches de Deydier lui-même.

Quant au troisième manuscrit signalé par Mazon dans la collection du Languedoc (1), son histoire vaut d'être rappelée ici (2).

Au milieu du XVIIIe siècle, Dom Bourotte, continuateur de l'histoire Générale du Languedoc, fit une enquête en Vivarais en vue de recenser les documents historiques susceptibles de l'intéresser. Il entra en correspondance à ce sujet avec un notable du Haut-Vivarais, Pierre Marcha et ce dernier lui écrivit incidemment le 26 mai 1762 :

« Si vous n'avez pas de mémoire sur une révolte connue dans le dernier siècle sous le nom de guerre du Roure, je me ferai un plaisir de vous en donner un ». Dom Bourotte accepta avec empressement ; malheureusement le manuscrit n'appartenait pas à l'obligeant correspondant et le propriétaire ne voulut pas s'en séparer. Force fut donc d'en faire une copie et de retarder l'envoi, ce dont Marcha s'excuse dans une lettre datée d'Aubenas le 9 septembre 1762. Deux mois plus tard, le 12 novembre, il annonce à Dom Bourotte que la copie est enfin terminée et qu'il la recevra sous peu par les soins de l'abbé Blachière, aumônier des Dames Ursulines de la rue St-Jacques...

Nous avons quelque peu insisté sur cette correspondance car elle nous permet d'établir un point important : à savoir qu'aucune des trois versions que nous possédons ne représente l'original. Celui-ci détenu dans une famille Albenassienne fut certainement communiqué au marquis d'Aubais, à Marcha, peut-être à Deydier ; de nos jours, il a disparu sans laisser de traces (3).

Consolons-nous de sa perte, car le manuscrit de la Nationale paraît bien nous en donner une transcription fidèle, sans doute mot à mot.

---

(1) Bibliothèque Nationale. Collection du Languedoc. t. 95, fos 152-184.

(2) Cf. Revue du Vivarais, 1895, t. III, p. 530 et suiv.

(3) La dispersion de la bibliothèque du marquis d'Aubais nous prive d'une piste intéressante. Il est d'ailleurs à craindre que le document ait été détruit.

C'est sur cette copie que nous nous appuierons pour essayer de déterminer l'origine, l'auteur et la valeur historique de cette relation (1).

*
* *

La Boissière se fait l'écho d'une tradition déjà ancienne lorsqu'il déclare, en guise de préface à son édition :

« L'auteur de cette relation fut témoin oculaire de la plupart des faits qu'il nous a conservés. C'était un citoyen d'Aubenas recommandable par sa probité, sa naissance et sa fortune.

On a quelques raisons de croire qu'elle a été écrite par le premier signataire de la protestation faite devant les jésuites le 27 juin 1670 (2) ».

Ce protestataire, comme le montre la suite de l'histoire, est un avocat du pays, François Valeton. Il semblerait donc d'après ce texte qu'une entière confiance puisse être accordée à ce personnage paré de tant de vertus et que la valeur de son œuvre ne puisse être mise en doute.

En analysant le manuscrit de la Nationale, nous verrons ce qu'il faut penser de cette double affirmation.

Disons dès maintenant qu'elle paraît au moins en l'état actuel de nos connaissances (3) tout à fait conforme à la réalité.

La première remarque qu'on est amené à faire en parcourant le document, c'est que l'auteur est une personne de qualité, ayant reçu une solide éducation. Le style est élégant, les citations latines ou bibliques ne sont point rares ; certains passages d'une grande élévation de pensée, marquent un tel respect de la toute puissance divine qu'on a pu croire à l'œuvre d'un ecclésiastique. Nous avons sérieusement songé pendant un temps à un Jésuite du collège d'Aubenas. Pourtant cette hypothèse cadre mal, nous le verrons bientôt, avec les autres données.

Second point incontestable : il s'agit d'un habitant d'Aubenas.

---

(1) Nous utiliserons l'exemplaire des archives départ. de Privas, cahier broché, 85 pages, sans cote.

(2) *Commentaires du soldat du Vivarais*, Privas, 1811, p. 376.

(3) Nous n'avons pu encore prendre connaissance de nombreux documents détenus dans les bibliothèques parisiennes.

Les lignes suivantes le montrent assez : « O ! ma patrie... que cette entrée (de Roure) te sera funeste !... quand je porte mon imagination sur le sang de nos bons compatriotes que je vois cruellement répandu, j'ai le cœur serré et la langue interdite ».

Qu'il s'agisse en troisième lieu d'un témoin oculaire, rédigeant ses souvenirs peu de temps après le déroulement des faits, la lecture du texte dans son ensemble suffirait à l'établir, à défaut de la déclaration suivante :

« Avant d'entrer dans le détail des choses que nous voulons apprendre à notre postérité, *puisque nous en avons été les témoins oculaires*... « Mais surtout, et sur ce point aucun doute n'est possible, l'auteur de la relation était parfaitement bien renseigné : non seulement il a connu les évènements d'Aubenas auxquels il a participé, mais il s'est aussi documenté sur les principaux évènements qui se sont déroulés chez les mutins ou dans les milieux seigneuriaux et officiels. De plus il a eu accès à de nombreuses pièces qu'il reproduit souvent in extenso (1).

Chaque fois qu'il nous a été possible de confronter les allégations de l'auteur avec les documents archivistiques, nous avons pu constater leur parfaite conformité.

La Boissière, puis à sa suite Dourille et Vissac (2), n'avaient donc pas mal placé leur confiance en suivant aveuglément la relation.

Cette méthode avait cependant un écueil qu'ils n'ont pu éviter.

Car si l'auteur invoque dans son introduction, comme on l'a vu, la recherche désintéressée de la vérité et le seul souci d'enseigner la postérité, on peut pourtant se demander s'il n'obéissait pas à une secrète arrière-pensée en rédigeant son mémoire. La copie du marquis d'Aubais seule connue jusqu'à nos jours ne permet pas de répondre à cette question. Par contre le but poursuivi (tout différent du but avoué) apparaît avec une évidence éclatante tout au long du manuscrit de la Nationale (3).

---

(1) Ces pièces émanent aussi bien des autorités seigneuriales ou royales que des chefs rebelles.

(2) DOURILLE : *Histoire des guerres civiles du Vivarais*, Valence, 1846.

(3) C'est pourquoi il y a tout lieu de croire que cette copie suit l'original de très près. Marcha a seul reproduit les passages significatifs et considérés par les autres copistes comme des digressions sans intérêt.

Dans l'édition La Boissière, on avait bien noté l'antipathie de l'auteur envers Roure et les mutins, mais on n'avait guère pu se rendre compte de la rancune violente qu'il porte à ceux de l'autre camp, aux hommes de loi, aux agents seigneuriaux concussionnaires et responsables des troubles, aux soldats et même aux représentants du Roi.

Cette hostilité éclate dans la nouvelle version :

« les gens du château, lit-on, étoient persuadés que ceux d'Aubenas qui n'avoint pas été avec eux étoient criminels, et qu'on pouvoit envahir leurs biens impunements... ils pillent, ils tuent... et auraient laissé des traces bien plus grandes du venin qu'ils avoint dans le cœur et de la rage qui les animoit si le prince d'Harcour et monsieur le comte de Brancas qui avoint interest à conserver cette ville n'eussent fait le hola ».

Il serait exagéré d'attribuer cette attitude uniquement à une volonté d'impartialité, de juste milieu ; en fait, il s'agit de démontrer le rôle pacificateur des Albenassiens, de les poser, non en coupables, mais en victimes. On sait que lors de la répression qui suivit la révolte, Aubenas fut convaincue de complicité et sévèrement punie ; pour l'auteur de la relation, ces mesures sont injustes et frappent une population innocente dans sa grande majorité des crimes qu'on lui reproche. Tout au long de son récit, il n'a pas de termes assez amers pour se plaindre du régime d'exception imposé à la ville ; voici quelques citations glanées un peu partout dans le texte :

page 84 :

« peut-on voir sans déplaisir (les honnêtes gens d'Aubenas) porter la peine d'un crime qu'ils n'ont jamais commis, qu'ils ont condamné de toute leur âme ; et qu'ils ont voulu même réprimer... »

page 38 :

« quoique l'innocence des bons habitants d'Aubenas... soit pleinement établie et qu'elle se découvre par la seule lecture du récit, il est pourtant certain qu'elle a été rudement attaquée par la malice de leurs ennemys, qui n'ont rien laissé d'intenté pour l'opprimer. L'impression qu'on a voulu donner qu'il n'y a que les gens du chateau qui ayent été les bons serviteurs du Roy a été si

favorablement reçue dans l'esprit de la plupart des gens qu'il semble que c'était un texte d'évangile et qu'on n'en devait point douter. Il faut détromper ces esprits préoccupés... »

page 39 :

« Diverses personnes de la haute qualité, quoique pleinement informées qu'il y a eu des gens de bien dans la ville qui ont satisfait à leur devoir, ne laissent pourtant pas de dire que tout a été dans le crime pour faire valoir à la cour leurs peines et leurs services ; d'une mouche elles font un éléphant et de cette révolte générale d'une capitale ville d'un diocèze, un monstre d'une effroyable grandeur qu'elles ont étouffé comme d'autres hercules, bien que dans le fonds ce ne soit qu'un phantome qui disparoit au seul bruit des tambours des trouppes de Sa Majesté...

Et pour conclure, page 40 :

« Pauvres habitants ! Dieu qui connait la pureté de leurs intentions confondra s'il luy plait par sa justice la malice de leurs ennemys qui comme des sépulcres ouverts n'exhalent que des vilenies de médisances et des abominations d'imposture ».

Aucun doute ne peut subsister sur le caractère de la relation : c'est en réalité un long plaidoyer en faveur de la ville d'Aubenas rendue injustement responsable du soulèvement, une protestation contre les mesures royales et en définitive un recours à Louis XIV, abusé par la malveillance de gens intéressés à faire valoir leurs services.

*
* *

Dans tout cela, semble-t-il, il n'est plus question de Valeton et de la tradition qui lui attribue la paternité de l'œuvre ! Nous y voilà pourtant...

Qui en effet avait intérêt à faire paraître un tel manifeste ?

Incontestablement ceux qui présidaient alors aux destinées de la ville, au premier rang desquels, il faut placer les deux syndics, messieurs Amblard et Arcajon (1).

Le premier édile, absent de la ville, n'avait pas assisté aux

---

(1) A la suite de la révolte, Aubenas avait été privée, entre autres, du droit d'élire ses trois régents. A leur place, on avait désigné d'office les deux syndics, simples gérants des intérêts de la ville.

troubles. On peut donc supposer que le manuscrit fut l'œuvre d'Arcajon. Il est facile de le vérifier en recherchant quelle fut l'attitude de celui-ci pendant la révolte.

Nous le voyons constamment parmi les « bons habitants » également hostiles aux révoltés et à leurs victimes, groupés dans un parti que nous pourrions appeler celui des « politiques ». Et c'est ici que nous rejoignons la tradition : le chef de ce parti n'est autre en effet que Valeton, qui signe bon premier (comme le note La Boissière) la protestation de fidélité au Roi, du 27 juin 1670.

Que penser : la relation est-elle de Valeton, est-elle d'Arcajon ? nous n'hésitons pas à répondre : très probablement des deux et même de quelques autres avec.

En effet, tout semble indiquer une œuvre collective ; outre la communauté des intérêts on notera l'ubiquité des observateurs qui ont tout vu, tout observé, tout connu, aussi bien les questions de personnes que les documents officiels. On notera surtout le style même de la narration : l'auteur qui déclare en commencant : « Nous avons été les témoins oculaires » emploie toujours le pluriel au cours de son récit.

On pourra aussitôt objecter que les petits morceaux de rhétorique qui servent de transition aux différentes parties du récit sont, elles, toujours au singulier.

Cette opposition ne fait en réalité que confirmer notre hypothèse, car si l'œuvre a été conçue en commun, elle n'a certainement été rédigée que par un seul. D'où la différence des styles.

Rien ne s'oppose alors à ce que Valeton, moins compromis que son ami le syndic par des titres officiels et au surplus naturellemeut désigné par sa profession d'avocat à présenter la défense de ses concitoyens, ait tenu la plume, et qu'en définitive la tradition n'ait eu raison en lui attribuant la paternité de l'œuvre.

*
* *

A défaut de certitudes absolues, nous pouvons dire en résumé que selon toute probabilité la relation utilisée par La Boissière, Dourille et Vissac fut mise au point en commun par quelques

notables d'Aubenas n'ayant pas participé au soulèvement, avec la collaboration des syndics, en vue de mettre fin à la situation humiliante de leur cité.

Par ailleurs l'œuvre, d'une scrupuleuse exactitude, est entièrement digne de foi. Elle demande seulement à être complétée sur de nombreux points. C'est cette tâche que nous espérons mener à bien grâce aux documents divers en notre possession qui permettront d'avoir une image plus exacte de l'importante sédition de 1670.

Jean MOUTON-BRADY

Privas, 6 décembre 1943
